

Département du Jura

COMMUNE DE  
MONTAIGU

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**5. ANNEXES**

**5.5. Périmètre à l'intérieur duquel s'applique  
le droit de préemption urbain**

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

P i è c e n ° 5.4

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :  
19 décembre 2013  
Approuvé par délibération du Conseil Municipal :  
8 septembre 2016

INITIATIVE Aménagement et Développement

Siège social : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL  
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69  
initiativead@orange.fr



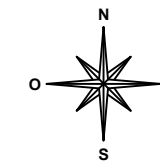
Agence de BESANCON  
Tél : 03.81.83.53.29  
initiativead25@orange.fr

0 m ... m ... m ... m  
... m ... m ... m

Plan cadastral actualisé le :

TOUTES LES ZONES "U" ET "AU" SONT SOUMISES  
AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U)

Délibération du Conseil Municipal en date du : 15.09.2016



LEGENDE:



Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain défini par les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et institué par délibération du Conseil Municipal en date du **15 septembre 2016**

TOUTES LES ZONES U ET AU SONT SOUMISES  
AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U)

